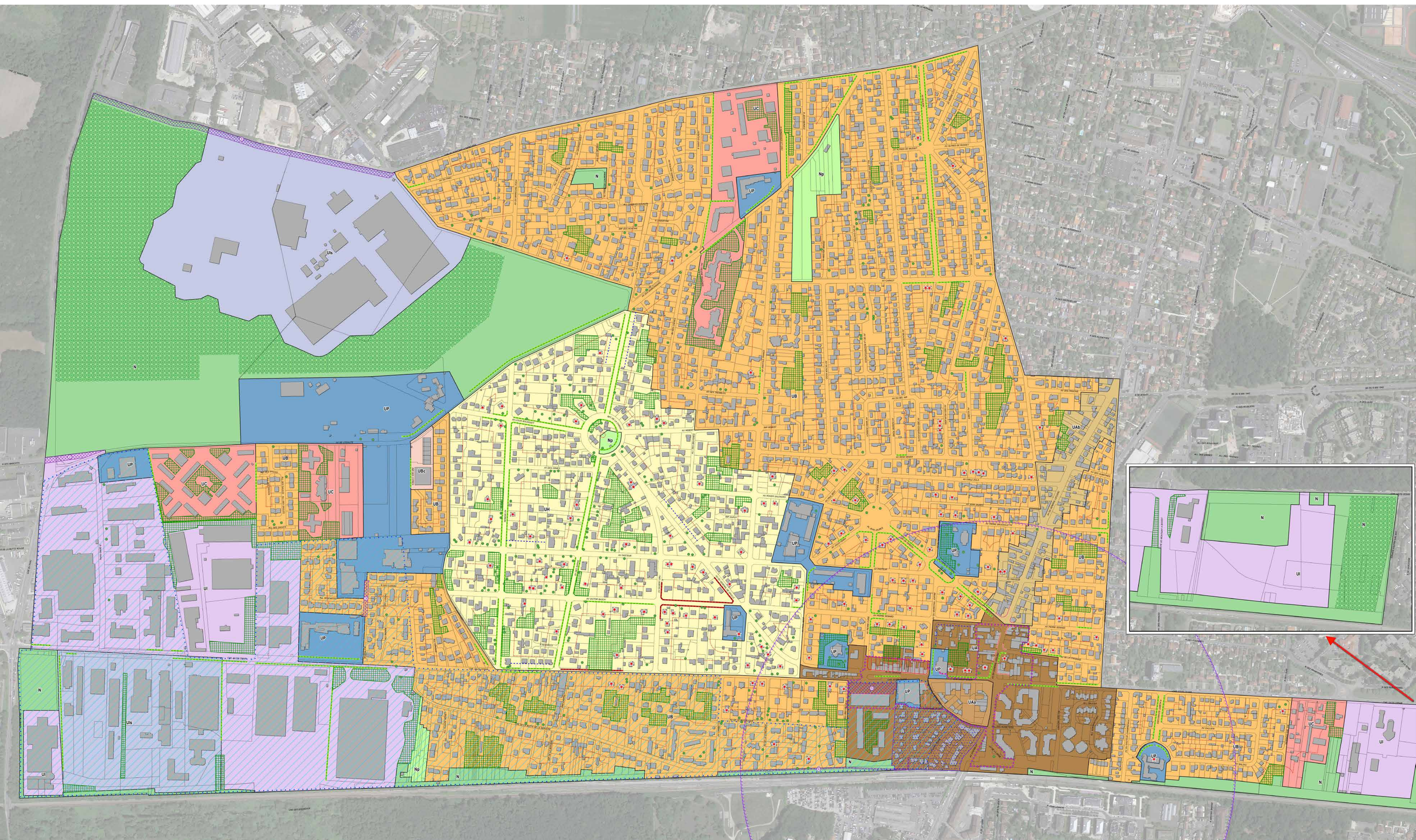


# PLAN DE ZONAGE



- UA**  
Cœur de ville
- UH**  
Hameau historique
- UC**  
Secteurs de résidences d'habitat collectif
- UP**  
Secteurs d'équipements d'intérêt collectif

- UB**  
Secteurs d'habitat pavillonnaire les plus récents
- UI**  
Zones d'activités économiques
- N**  
Zones naturelles

## Éléments ponctuels

- ★ Éléments bâtis protégés
- Arbre protégé

## Éléments linéaires

- Alignement d'arbres protégés
- Mur ou clôture protégé
- Linéaire de commerces
- Implantation par rapport à la voie

## Informations complémentaires

- Distance de recul depuis l'espace public  
25 mètres en UH, 20 mètres en UB

## Éléments surfaciques

- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Espace vert protégé
- ▨ Ensemble bâti remarquable
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Périmètre de gel de la constructibilité
- ▨ Zone à risque d'inondation
- ▨ Périmètre de 500m autour de la gare (PDUIF)